



PRÉFET DU VAR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer du Var Service Eau et Biodiversité

Service Eau et Biodiversité
Dérogation espèces protégées
Courriel : ddtm-dep@var.gouv.fr

Toulon, le 07 février 2023

Note de présentation

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement.

Dossier présenté

Objet : demande de complément à une dérogation pour la capture ou l'enlèvement de spécimens d'espèces animales protégées définie à l'article L.411-2 du code de l'environnement délivrée par arrêté préfectoral initial le 07 février 2022

Motif(s) : modification nombre d'individus relâchés et étendue de la période d'intervention de l'opération de translocation de la Tortue d'Hermann - *Testudo hermanni hermanni* (Gmelin, 1789), sur les années 2022 à 2025.

Demandeur : Station d'Observation et de Protection des Tortues et de leurs Milieux (SOPTOM) à Carnoules

Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur : 1 CERFA + annexe = dossier de demande

Contexte

L'expérimentation de translocation de Tortue d'Hermann s'est déroulée en 2022 ; le suivi de l'opération a fait l'objet d'un rapport et d'une présentation au COPIL. Il apparaît nécessaire de poursuivre l'expérimentation sur le même secteur, avec un nombre plus important d'individus relâchés et sur une plus grande période. Les experts scientifiques, les gestionnaires, les propriétaires et les partenaires technico-financiers accueillent favorablement cette requête. La Tortue d'Hermann est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire régional. En conséquence, le demandeur doit être habilité pour cette capture temporaire avec relâcher sur place de spécimens d'espèces animales protégées.

Objectif(s)

La finalité de l'opération reste identique : la protection de la faune et de la flore, l'inventaire de la population, l'étude écoéthologique, l'étude génétique ou biométrique, les études scientifiques autres.

Avis

Lettres de soutien des partenaires associés à l'opération et avis favorable de la DREAL PACA, service coordonnateur local du PNA

Modalités de consultation

Le dossier de demande de dérogation ainsi que le projet de décision sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'Etat : www.var.gouv.fr

Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées :

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-dep@var.gouv.fr
- par courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO/BIODIV-DEP à l'adresse ci-dessous indiquée

Dates de la consultation

Début de la consultation : 08 février 2023

Fin de la consultation : 28 février 2023 inclus